AR Prefecture
024-200040400-20230413-2023_85-DE
Reçu le 18/04/2023

2023/ 85 du 13 avril 2023

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire
****

Le 13 avril 2023, le conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Verteillac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 06 avril 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	43	Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat Ludovic Gillaizeau – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Christine Laurent – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Philippe Chotard – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil -Virginie Mouche – Joël De Luca – Gérard Caignard - Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier - Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin - Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud
Suppléants présents	3	Bruno Beuque (Commune de Bouteilles St Sébastien) Thomas Bernard (Commune de Chapdeuil) Sarah Cudmore (Commune de Montagrier)
Titulaires absents	15	Jean-Pierre Prigul – Christine Berthé – Lisa Boyer – Jean-Pierre Prunier – Joël Constant – Francis Lafaye – Laurent Casanave – Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Pierre Guigné – Jean-Pierre Paretour – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Muriel Morlion
Procurations	11	Jean-Pierre Prigul à Allain Tricoire Jean-Pierre Prunier à Régis Defraye Joël Constant à Bruno Limerat Laurent Casanave à Romain Perruchaud Bernard Saint Martin à Philippe Chotard Christophe Rossard à Yves Mahaud Pierre Guigné à Didier Bazinet Jean-Pierre Paretour à Joël De Luca Julie Bordet à Edwige Badel Denis Ferrand à Pierre Janaillac Muriel Morlion à Patrick Lachaud

AR Prefecture

024-200040400-20230413-2023_85-DE
Reçu le 18/04/2023

DELIBERATION N° 2023 / 85 (Code Nomenclature / 7.10)
DATE : 13 AVRIL 2023
RAPPORTEUR : Jean-Marcel Beau
OBJET : Constitution de provisions pour créances douteuses pour le budget principal

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la règlementation, conformément à l'article R2321-2- 3° du CGCT.

Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments communiqués par le comptable public. La collectivité peut décider de constituer la provision sur plusieurs exercices précédant la réalisation du risque.
Les reprises sur provisions permettent d'atténuer la charge sur l'exercice des dotations aux provisions des nouvelles créances douteuses et d'en diminuer l'impact, voire de les neutraliser, sur le résultat de l'exercice.
Les budgets des Zones d'activité des Jarissous et de Villetoureix présentent des stocks finaux à terme estimés respectivement à 364 000 € et 390 000 €.

Afin d'anticiper ces déficits, le conseil communautaire a décidé depuis 3 ans de réaliser des provisions au budget principal. Ainsi par délibérations 2021-160 et 2022-99, le conseil communautaire avait effectué des provisions afin d'anticiper l'absorption du déficit de la ZAE des Jarissous. Les provisions cumulées s'élèvent à 300 000 €.

Il est proposé de continuer à provisionner, ainsi une provision de 100 000 € a été inscrite au budget 2023 au compte 6815.

Il est proposé au Conseil Communautaire :
- de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 60 000 € au compte 6815 du budget principal pour anticiper la reprise du stock final de la ZAE des Jarissous,
- de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 40 000 € au compte 6815 du budget principal pour anticiper la reprise du stock final de la ZAE de Villetoureix.

Le montant correspondant est inscrit au budget 2023.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 57
Votes contre :0
Abstentions :0

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet
Signé électroniquement le 18/04/2023 à 13:00
par Didier BAZINET

La secrétaire de séance du 13 avril 2023
Yves Mahaud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS
B.P. 10
Rue Couleau
24600 RIBÉRAC